REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées-

Atlantiques

EXTRAIT DU RE DES DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

DE LA COMMUNE DE ID: 064-216403998-20240412-2024

NOMBRE DE MEMBRES				
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération		
19	19	19		

05 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, V. BERGES RAGOCHE, M. TIRCAZES, S. BAUDY, F. FERNANDES, S. DAUBE, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

Procurations: F. GOMMY procuration à A. POUBLAN, S. PIZEL procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES.

N°2024/18

T. BEUGNIES a été élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX 2024

Vu le projet de Budget Primitif de l'année 2024, duquel il résulte qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 870 500 €, à couvrir par le produit des impôts locaux,

Le Conseil Municipal:

DÉCIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel la somme de 870 500 € le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024

FIXE comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2024

Тахе	Base	Taux	Produit
FB	3 454 000 €	24.16 %	834 486 €
FNB	41 200 €	48,15 %	19 838 €
TH	125 300 €	12.91 %	16 176 €
TOTAL:			870 500 €

Votants: 19 Pour: 19 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance. Copie certifiée conforme

Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

